

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17
Affichage le : 06/04/17
Transmission préfecture le : 06/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170324-lmc196594-DE-1-1
Du : 06/04/17
Délibération exécutoire le : 06/04/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE
ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT AU MAROC**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-HÉLÈNE AUBERT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégations d'attributions à la Commission permanente et notamment son article 8 visant la coopération internationale,

Vu la délibération du Conseil départemental « Yvelines, partenaires du développement – orientations 2015-2020 » et le rapport d'orientation qui lui est annexé,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention-cadre de coopération décentralisée entre le Département des Yvelines, la ville de Saint-Germain-en-Laye, la ville de Dakhla (Maroc) et la Province de Oued-Eddahab (Maroc), annexée à la présente délibération.

Approuve la convention d'assistance technique entre le Département des Yvelines, la ville de Saint-Germain-en-Laye et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), annexée à la présente délibération.

Autorise le Président à signer les deux conventions.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT AU MAROC

Délibération ADOPTÉE A LA MAJORITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Vote CONTRE (1) : Philippe Brillault.

S'Abstiennent (2) : Laurent Brosse, Yves Vandewalle.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.